



La Farlède, le 2 février 2022

Depuis plus de 2 ans, la municipalité propose à tous les habitants mais aussi à ceux qui travaillent sur La Farlède, professions libérales, commerçants une offre de Mutuelle Communale.

La Mutuelle Communale propose une couverture à 30% en moyenne en dessous du marché.
Pas de délai de carence, pas de questionnaire médical, ouverte à tous, pas de limite d'âge.

Un remboursement en décembre de chaque année de la licence sportive ou à un club pour les plus de 55 ans de la commune de La Farlède, jusqu'à 40€ par bénéficiaire et 80€ pour les personnes à mobilité réduite qui s'inscrivent à un club ou à une association sportive municipale Handisport.

Vous pouvez demander une étude sur rendez vous le lundi matin au CCAS à la mairie de La Farlède en contactant Frédéric Dubuisson au 0636137719 ou par mail à fdubuisson@lamutuellecommunale.com.

Frédéric Dubuisson
Partenaire référent
0636137719
fdubuisson@lamutuellecommunale.com